

JAHARP2021-10

Soutien à l'application de l'Article 4 du
Règlement (UE) 2019/1020

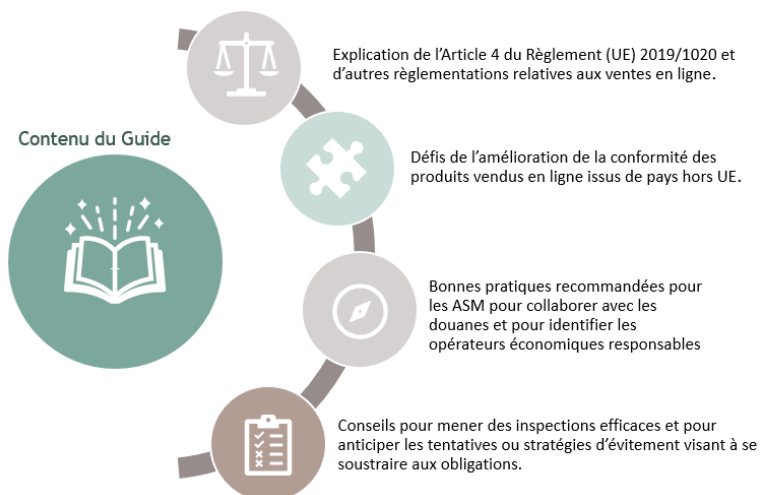
Bruxelles, le 29 Mai 2024

Communiqué de presse final

Les Autorités de Surveillance du Marché sont à présent mieux préparées face aux ventes en ligne de produits d'origine hors UE

Les autorités de surveillance du marché (ASM), dont la tâche consiste à éliminer les produits dangereux du marché unique de l'UE, sont confrontées à des défis pour lutter contre les taux élevés de non-conformité pour les produits vendus par Internet issus de pays hors UE.

Un guide élaboré dans le cadre de ce projet et accessible à toutes les ASM décrit les contrôles réglementaires qu'elles peuvent utiliser pour améliorer la conformité des ventes en ligne, et en particulier pour les prestataires de services d'exécution des commandes (PSEC) qui stockent, emballent et expédient des produits destinés aux citoyens de l'UE. Un guide complémentaire destiné aux fournisseurs en ligne et aux PSEC a été élaboré en concertation avec diverses organisations professionnelles européennes. Il décrit leurs obligations et illustre de bonnes pratiques pour s'y conformer pleinement. Les enseignements tirés du projet ont également contribué à la revue institutionnelle par la Commission de l'article 4 du règlement (UE) 2019/1020.



Conférence de clôture

Les participants se sont réunis le 29 mai 2024 pour discuter des résultats et présenter le guide de bonnes pratiques qu'ils ont élaboré pour aider les ASM et les OE à se conformer aux obligations et exigences découlant de l'article 4. 10 représentants des ASM, de la Commission européenne, des présidents d'ADCO et des parties prenantes étaient présents à cette conférence.

Clause de non responsabilité :

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et opinions exprimés sont toutefois ceux du ou des auteurs uniquement et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou du Conseil européen de l'innovation et de l'Agence exécutive pour les PME (EISMEA). Ni l'Union européenne ni l'autorité qui accorde le financement ne peuvent en être tenues responsables.

NOUS CONTACTER


PROSAFE Office
Avenue des Arts/Kunstlaan 41,
1040 Brussels,
Belgique


Tel: +32 2 757 9336

Web: www.prosafe.org

Email: ioana@prosafe.org

info@prosafe.org

 @PROSAFE_ORG

 PROSAFE
#JAHARP2021
#ProductSafety

POINTS-CLES

Le Guide vise à aider les ASM à prendre en compte les ventes en ligne hors UE et a été élaboré par des ASM issues de BE, BG, FR et PT.

La base légale du guide est l'Article 4 du Règlement (UE) 2019/1020 sur la surveillance du marché.

DIFFUSION

Le Guide a été présenté au réseau européen de la conformité des produits (EUPCN) et à 3 différents groupes ADCO.